Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260730-DC26_164-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

affiché le 30/07/26

DÉCISION DU MAIRE

N° 2026 - 164

Annule et remplace

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE
CONTRATS DE MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR DE LA MAIRIE ET DES RIDEAUX MOTORISES ET MANUELS DES ATELIERS MUNICIPAUX AVEC LA SOCIETE TKE FRANCE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la commande publique ;
- Vu la délibération 26-048 du conseil municipal en date du 23 mars 2026 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Considérant l'offre n° OFP0194654.2 du 20 juillet 2026 proposée par la société TK Elevator France SAS pour la maintenance de l'ascenseur de la mairie ;

DECIDE

- De conclure avec la société TK Elevator France SAS, dont le siège social est situé 20 rue François Cevert – 49000 ANGERS, le contrat de maintenance suivants :
 - Objet : maintenance de l'ascenseur de la mairie ;
 - Offre : **OFP0194654.2** du 20 juillet 2026 ;
 - Durée : **1 an à compter du 1er janvier 2026**, renouvelable tacitement **deux fois par période d'un an** ;
 - Montant annuel : **1 870,00 € HT**, soit **2 244,00 € TTC**.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout avenant à ce contrat, selon les besoins de la collectivité.

MAIRIE DE TONNERRE 89700 (Yonne)

A Tonnerre, le 23 juillet 2026,
Pour extrait conforme,
Par délégation du maire,
La 2ème adjointe,
Emilie ORGEL

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.